

Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles

Procès-Verbal de la réunion du 24 avril 2014

Le jeudi 24 avril 2014 à 14h30, la commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA) de l'Ain, constituée par arrêté préfectoral du 20 avril 2011, s'est réunie à Bourg en Bresse, dans les locaux de la direction départementale des territoires (DDT), 23 rue Bourgmayer, sous la présidence de M. Sébastien Ferra.

Membres présents :

- M. Ferra, représentant le préfet de l'Ain
- M. Perron, vice-président du conseil général
- M. Limandas, président de la chambre d'agriculture
- M. Morel, représentant les maires
- Mme Dannacher, représentant la DDT
- M. de la Cotardière, représentant des propriétaires agricoles
- Mme Déseraud, représentant la FRAPNA de l'Ain
- M. Bertrand, représentant les jeunes agriculteurs

Membres excusés :

- M. Raymond, SCoT Val de Saône Dombes
- M. Greffet, CREN

Participait également à la réunion à titre consultatif :

- Mme Vuillemin, EPF de l'Ain

Assistaient également à la réunion :

- M. Saurel, maire de Contrevoz et M. François, adjoint au maire
- M. Vuarand (conseil général), M. Didat (chambre d'agriculture), M. Lavit, Mmes Paillard et Carrotte (DDT)

Après avoir constaté que le quorum était atteint (8 membres présents sur 16), M. Ferra rappelle l'ordre du jour :

- 1/ Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 mars 2014 ;
- 2/ Projet de révision du PLU de Contrevoz ;
- 3/ Questions diverses.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 mars 2014

Le compte-rendu de la réunion du 27 mars 2014 est approuvé.

2. Projet de révision du PLU de Contrevoz

Mme Paillard, antenne DDT d'Ambérieu, présente la synthèse du dossier (diaporama joint).

Mme Deseraud s'interroge sur les éléments qui motivent la création de la zone d'activités.

M. Saurel répond qu'elle permettra l'installation du mécanicien auto actuellement dans le bourg et que l'installation d'une boulangerie y est possible.

M. Limandas salue la réduction significative des zones d'extension urbaine par rapport à l'ancien document. Au vu des difficultés de circulation dans le bourg, il souhaite savoir s'il est envisageable de prolonger la rue du Mont-Blanc afin de permettre aux engins agricoles de contourner le centre-bourg.

M. Saurel précise que cette solution a été envisagée mais n'a pas été retenue eu égard à son coût et compte-tenu de la localisation des exploitations.

M. Perron remarque que les zones naturelles pourraient être mieux protégées par le règlement.

M. Saurel répond que la commune a acheté plusieurs terrains, ce qui concourt à leur protection.

M. Limandas, s'appuyant sur l'exemple de la Dombes, explique que si on n'autorise pas de constructions dans un périmètre de 200 à 300 mètres autour des exploitations, leur reprise ne sera pas possible.

En conclusion, la CDCEA émet un avis favorable. Elle invite la commune à mettre en place des Orientations d'Aménagement et de Programme sur les zones U encore disponibles afin de mieux organiser la production de logement sur ces zones.

3. Questions diverses

M. Limandas revient sur l'affaire du remblai illicite sur un terrain agricole situé le long de la RD 1083 à Marlieux. M. Ferra explique qu'une réunion entre la DDT et les élus de Marlieux est prévue. Le problème de ce remblai sera abordé.



Sébastien Ferra

Pièces jointes : Diaporama de présentation du projet de révision du PLU de Contrevoz